

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le
15 décembre 2022 à 19 h 30.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Frédéric Marier,
conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6..

Est absente :

Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3

Autre présence :

Freddy Gourlay, inspecteur municipal en voirie

Citoyens : 1

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

363.12.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance extraordinaire
12 décembre 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2023
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
6. Levée de la réunion

4. Analyse et adoption du budget 2023

ATTENDU QUE le maire fait la présentation des prévisions budgétaires et répond aux questions des membres du conseil ;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU l'étude que les élus ont faite du budget ;

ATTENDU QUE le budget présenté pour l'année 2023, tel que déposé, lequel totalise :

Revenus :	2 508 615 \$
Charges :	1 775 549 \$
Remboursements de dette :	124 900 \$
Activité d'investissement :	608 166 \$

364.12.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter le budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour seulement

Aucune question n'est soumise.

6. Levée de la réunion

365.12.2022 Il est 19 h 34 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale